



Comité chargé du respect de l'équité du Conseil général

Points importants

Nous sommes à la recherche de personnes pour constituer une équipe en vue de soutenir le 46^e Conseil général dans ses efforts pour devenir un espace de participation et de prise de décisions équitables.

Postes à pourvoir : 3 postes à pourvoir, dont un par l'Église autochtone

Principales compétences recherchées : une bonne compréhension des concepts d'équité et de diversité et de la façon dont ils s'appliquent lors des assemblées et de la prise de décisions; une connaissance du processus de gouvernance de l'Église; de la compassion, de la bienveillance et une présence sereine

Attentes concernant les réunions : une réunion d'équipe en ligne tous les deux mois (la fréquence pourrait augmenter à l'approche du Conseil général); participation aux événements du Conseil général, notamment aux séances en ligne précédant sa tenue, à l'assemblée en personne du 46^e Conseil général, ainsi qu'aux assemblées annuelles en ligne de 2029 et 2030

À propos de ce poste de bénévole ou de membre élu ou nommé

Mandat

Le Comité chargé du respect de l'équité du 46^e Conseil général fait partie de la direction du Conseil général. Il assume ses responsabilités avant, durant et après toutes les assemblées ordinaires et extraordinaires du 46^e Conseil général :

- séances d'apprentissage, de discussion et de prise de décisions du 46^e Conseil général (juin 2028, en ligne);
- assemblée en personne du 46^e Conseil général (du 31 juillet au 4 août 2028, à St. Catharines, en Ontario);
- assemblée annuelle du Conseil général (octobre 2029, en ligne);
- assemblée annuelle du Conseil général (octobre 2030, en ligne);

L'équité exige que pour parvenir à un traitement, à un accès, à des possibilités et à un avancement justes pour tout le monde, nous devons repérer et éliminer les obstacles qui peuvent empêcher la pleine participation de certains groupes et de certaines personnes,

particulièrement les personnes ayant une identité marginalisée. De plus, l'équité se rapproche de la justice et elle fait partie de l'œuvre de l'Église dans son ensemble. Bien que l'équité constitue une responsabilité qui appartient à tout le monde, les membres du Comité chargé du respect de l'équité ont un rôle particulier à jouer pour aider à faire ressortir les problèmes d'équité lors des rassemblements sur la gouvernance.

Composition

Le Comité chargé du respect de l'équité sera composé de cinq personnes reflétant la diversité de l'Église Unie du Canada en matière, par exemple, d'identité autochtone, d'identité ethnoculturelle, d'identité ethnique, d'identité de genre, d'orientation sexuelle, de francophonie et autres langues parlées, d'âge, de capacités, de neurodiversité et de provenance géographique. On recherche des personnes laïques et ordonnées, ainsi que des personnes présentant des identités et des parcours de vie variés.

Deux personnes seront nommées par l'exécutif du Conseil général, une par l'Église autochtone nationale et deux coprésidentes ou coprésidents par le secrétaire général. Les personnes nommées par l'exécutif du Conseil général ne peuvent pas être des déléguées ou délégués du 45^e Conseil général.

Compétences et expérience requises

Les membres du Comité chargé du respect de l'équité devront être des personnes qui :

- comprennent les concepts d'équité et de diversité et savent de quelle façon ces concepts s'appliquent lors des assemblées et de la prise de décisions;
- sont capables d'écouter attentivement les questions et les motifs de préoccupations des personnes présentes à l'assemblée;
- ont déjà siégé à un comité ou à un groupe de travail;
- connaissent les processus de gouvernance de l'Église;
- sont disposées à proposer des stratégies proactives ou à émettre des recommandations pour faire avancer l'équité et pour lutter contre la discrimination dans les comités;
- peuvent être une présence calme dans les situations difficiles;
- font preuve de tact et de compassion face à la difficile réalité des lacunes humaines, et possèdent des compétences ou de l'expérience en résolution des conflits.

Le comité se trouverait par ailleurs renforcé par la présence d'une personne qui peut apporter une perspective interculturelle à cette fonction en s'appuyant sur l'un ou l'autre des éléments suivants :

- une expérience vécue en tant qu'Autochtone, francophone ou personne racisée;
- un leadership auprès de communautés autochtones, racisées ou francophones, ou de communautés composées de diverses cultures.

Les membres du Comité chargé du respect de l'équité pour le 46^e Conseil général devront connaître les [engagements en matière d'équité](#), les [aspirations en matière d'équité](#) ainsi que les

processus de gouvernance de l'Église Unie. Une formation sera offerte aux membres du Comité chargé du respect de l'équité afin de les aider dans leur apprentissage de ces éléments.

Lien avec l'Église Unie : personne participant activement à la vie de l'Église

Attentes et mandat

- **Réunions en ligne :** une fois tous les deux mois; la fréquence des réunions pourra augmenter à l'approche du Conseil général.
- **Réunions en personne :** participation au 46^e Conseil général et aux événements en amont et en aval de celui-ci. Il déroulera du 29 juillet au 6 août 2028 à St. Catharines, en Ontario.
- **Durée du mandat :** de décembre 2026 à décembre 2030.

Pour l'ensemble des membres élus ou nommés

Les attentes suivantes s'appliquent à l'ensemble des membres élus ou nommés à des comités ou des groupes de travail de l'Église.

Les membres élus et nommés seront :

- actifs dans une communauté de foi ou un ministère;
- engagés quant à l'appel de l'Église Unie et disposés à discerner les sollicitations divines dans ce contexte;
- prédisposés à la collaboration et au travail en équipe;
- capables d'écoute et de discernement;
- attachés au principe de relations justes, aux principes de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, à la vision de devenir une Église interculturelle et à la volonté de devenir une institution antiraciste;
- à l'aise avec les technologies de réunion en ligne et à même de participer à ces rencontres;
- prêts à consacrer le temps nécessaire pour mener à bien ce mandat.

Les membres élus ou nommés conviennent d'une [alliance de comportement](#) à titre d'engagement concret en matière de relations, de responsabilités et d'obligations mutuelles.

Tous les conseils et les comités du Conseil général ont un rôle à jouer en vue de vivre [l'appel et la vision](#) de l'Église Unie dans l'exercice de leurs responsabilités. Les conseils et les comités font équipe avec le Bureau du Conseil général pour mettre en œuvre les objectifs énoncés dans le plan stratégique.

Engagements en matière d'équité

L'Église Unie s'engage à déployer des efforts pour assurer la pleine participation à ses activités des personnes handicapées, des jeunes et des jeunes adultes, des personnes qui s'identifient comme bispirituelles ou LGBTQ+, des Autochtones, des personnes racisées, des francophones, des personnes actives dans les Ministères en français, des personnes dont la langue principale n'est ni le français ni l'anglais et des personnes issues de communautés marginalisées non mentionnées ici. Cette volonté s'inscrit dans les engagements de l'Église Unie envers l'équité, l'autodétermination et l'élimination des obstacles en vue d'une pleine participation de toutes et tous à ses activités.

Les personnes qui se reconnaissent dans cette description et qui ont vécu ou vivent ces expériences sont invitées à exprimer leur intérêt

Dans la mesure du possible, on veillera à ce que la composition de chaque comité ou groupe de travail reflète la vaste diversité de l'Église Unie. Une attention particulière sera accordée aux engagements de cette dernière en matière d'équité et à la nécessité de la présence de personnes laïques et de membres du personnel ministériel provenant de toutes les régions de l'Église.

Consultez la page [Emplois et bénévolat](#) pour obtenir de plus amples renseignements sur cette occasion de bénévolat et d'autres possibilités d'implication.

Utilisez ce [formulaire de candidature en ligne](#) pour proposer une personne ou exprimer votre propre intérêt.

Date limite : le mercredi 14 octobre 2026